

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GORRON EN SA SÉANCE DU JEUDI 11 FÉVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Gorron, légalement convoqué, au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ALLAIN, Maire de GORRON.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 15

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. ALLAIN J.M., Maire – Mme FOURNIER C., M. LEVEQUE M., Mme COTTEAU B., M. CONEUF R. Adjoints – M. POIRIER J. conseiller municipal délégué – M. BOULLE D., Mme CHOYER C., Mme CRONIER A., Mme DELANGLE C., M. DIVAY N., M. DUVAL L., M. FOURMOND L., Mme GALLIENNE C., M. HUBERT F., Mme LEJEUNE G., M. MARTIN P., M. PIQUET P., M. ROUSSEAU J.J.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme CHENE A. donne pouvoir à Mme COTTEAU B., Mme DODARD J. donne pouvoir à Mme CRONIER A., Mme GUERRIER G. donne pouvoir à M. MARTIN P., Mme JUGUET S. donne pouvoir à M. FOURMOND L.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. FOURMOND L.

Concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2020 :

BPJEPS : M. LEVEQUE souhaite préciser qu'il s'agit bien de la 10ème année et non la 9ème comme indiqué sur le PV du 17 décembre 2020.

M. MARTIN souhaite savoir si sa demande concernant l'ajout d'un article prévoyant « la démission du maire ou d'un adjoint dans le cadre d'une affaire pénale liée à la gestion municipale » dans le règlement intérieur du conseil municipal a été étudiée. Ce dernier s'étonne de ne pas voir inscrit sa requête à l'ordre du jour.

M. le Maire informe M. MARTIN qu'une réponse lui sera communiquée en temps voulu.

M. MARTIN fait remarquer à M. Le Maire que le port du masque est obligatoire même lors d'une assemblée. M. le Maire en réponse, explique qu'il ôte son masque pour la prise de parole afin que son discours soit plus audible pour l'assemblée.

M. MARTIN souhaite également réitérer sa demande concernant le droit d'expression reconnu à l'opposition pour les publications internet et sur les réseaux sociaux.

M. le Maire informe M. MARTIN qu'une réponse lui sera communiquée en temps voulu.

M. MARTIN quitte la séance à 19H22.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le PV du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

I – ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

• Cinéma – tarifs location :

Mme FOURNIER explique au conseil que les tarifs de location de la salle du cinéma doivent être revu. Aussi il est proposé au conseil de faire évoluer les tarifs de location et de les fixer de la façon suivante :

- Demi-journée : 150 €
- Journée : 300 €
- 50 € par demi-journée pour le forfait de présence technique.

Mme CRONIER demande à Mme FOURNIER si les tarifs proposés ont été comparés avec d'autre salle. Des comparatifs ont été réalisés avec d'autres salles.

Avis favorable à l'unanimité.

- **Informations**

Mme FOURNIER rappelle quelques informations :

- Il a été mis en place une convention bipartite entre la commune de GORRON et Mme PAILLARD, propriétaire des poupées, ainsi qu'un règlement. Ce règlement a été envoyé à chaque membre de la commission pour qu'il puisse donner son avis.
- Cirque DUMAS : Une rencontre a eu lieu avec 2 membres du cirque DUMAS ainsi que Vincent LECLERCQ. Une proposition de « Cirque à l'école » pourrait être envisagée comme déjà proposé dans d'autres communes. Les écoles maternelles et élémentaires de GORRON (publiques et privées) ainsi que L'ESAT seraient au premier plan de ce projet. À l'issue un spectacle serait donné.

- **Subvention association L'AG AFC - L'Association Gorronnaise des Animations Festives et Culturelles :**

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'une nouvelle association vient d'être créée pour le développement et l'organisation des manifestations festives et culturelles.

Il est proposé au conseil de verser une subvention de 200 € à cette association.

Avis favorable à l'unanimité.

Mme FOURNIER précise qu'une convention a été établie entre cette nouvelle association et la commune.

Selon ses statuts, « L'association « L'AG AFC » a pour but d'organiser et de participer à des manifestations festives et culturelles.

L'association organisera la Foire fleurie, la Fête de la musique, la Foire d'Automne, les 10 ans de l'Espace culturel Colmont (novembre 2021), ainsi que des animations autour de la mise en lumière de la ville.

M. FOURMOND, président de l'association, informe que la Préfecture a été interrogée quant à l'organisation de cette foire et notamment sur la fête foraine.

Toujours dans le cadre de la Foire fleurie et à la suite d'une demande d'une administrée, il sera proposé une « rando-citoyenne ». Le but est de collecter les détritiques qui jonchent les routes et rues de GORRON.

Mme FOURNIER rappelle que la prochaine commission animations festives et culturelles se tiendra le 15 mars prochain.

II - SPORTS, LOISIRS ET JEUNESSE

- **Informations**

M. LEVÉQUE rappelle quelques points :

- O Foulées Gorronnaises : En raison de la situation sanitaire, les Foulées Gorronnaises ne pourront avoir lieu comme il est de tradition lors du week-end de la Foire Fleurie en mars. Aussi, il est proposé de les reporter en septembre à l'occasion de la Foire d'Automne
- O BEPJEPS : Le 3 février dernier, les stagiaires de la nouvelle session BEPJEPS ont été accueillis en mairie par quelques membres de la commission sports, Loisirs et jeunesse. Pour l'occasion, un petit film présentant toutes les infrastructures de la ville leur a été diffusé. Cette 10^{ème} année, compte 14 stagiaires. Étaient également présents lors de cette rencontre : Gérard FOURRÉ, Directeur Général des Services, Céline MONTÉCOT, Chargée de communication de la ville de GORRON et Maryvonne GILBERT, responsable du Gîte de la Colmont
- O Tour du Bocage : Initialement prévu les 3 et 4 avril prochain, les organisateurs prévoient un report courant juin.
- O Championnat Départemental d'Escalade : M. LEVEQUE a été informé que le championnat Départemental d'Escalade serait maintenu. Il aurait lieu le week-end de la Foire Fleurie (20 et 21 mars 2021)
- O Subventions aux associations : M. LEVEQUE fait part à l'assemblée que les subventions aux associations sportives n'ont pas été votées à ce jour. Elles pourraient être étudiées lors de la prochaine commission qui se tiendra le samedi 27 février à 10h.

III - SOLIDARITÉ

- **Informations**

Mme COTTEAU fait un retour sur la commission solidarité :

○ Vente d'un immeuble rue Jean-Jacques GARNIER : Le CCAS a présenté à la vente un immeuble situé « rue Jean-Jacques Garnier ». Il a été proposé le prix de vente de 40 500€.

○ Subventions aux associations : lors de la dernière commission, plusieurs subventions ont été votées au profit d'association en lien avec la solidarité.

○ Commission Solidarité-Jeunesse de la CCBM : En raison des conditions climatiques, la commission solidarité jeunesse de la CCBM s'est tenue en visioconférence le mercredi 10 février. À l'ordre du jour : présentation des CA 2020 et Budget 2021 des différents services :

- Le RAM
- L'enfance
- La jeunesse
- Le service aux personnes

Lors de cette commission il a été évoqué la possibilité d'inscrire au budget 2021 de la CCBM des subventions uniques pour les associations qui viennent en aide aux populations fragiles de notre territoire (comme La banque alimentaire, l'épicerie sociale, Trait d'Union, les restos du cœur et L'EPI du Bocage).

Mme COTTEAU regrette que les animations soient en « stand-by » en raison de la crise sanitaire.

IV – CADRE DE VIE

- **Informations**

M. CONEUF fait part de divers points à l'étude auprès de la dernière commission cadre de vie :

- Budget 2021 : Un projet de budget est à l'étude notamment sur la partie investissement
- Magasin Aux Pieds du Bocage : Les travaux sont en cours de finalisation. L'aménagement par la nouvelle locataire est en cours
- Logements « Avenue Charles de Gaulle » : Les travaux ont débuté avec l'intervention des maçons dans un premier temps.
- Aménagement aux abords de l'église : M. CONEUF rappelle que la maison « Douillet » acquise par la commune sera détruite. Ainsi il pourrait être repensé un aménagement aux abords de l'église. Il est également prévu l'abattage des arbres situés sur le parking de l'église ainsi que ceux situés « rue Sant Michel »
- Acoustique salle de conseil Municipal : M. DURBAN, acousticien, est à l'étude pour une proposition pour un meilleur confort acoustique dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie.
- Rue du Pré : Une rencontre s'est tenue avec les riverains de la « Rue du Pré », notamment sur les problèmes de visibilité et stationnement. Pour une meilleure sécurité et afin de limiter la vitesse, il a été proposé aux riverains de se garer sur la rue et non plus sur le trottoir. Les élus ont également proposé d'interdire la circulation dans la partie haute de la « rue du Pré » de la « place du Général Barrabé » jusqu'à la « rue des Portes », uniquement dans le sens de la descente. Dans la continuité de cette sécurisation, il a été installé un bloc de béton dans le passage des HLM de la Colmont qui rejoint la rue du Pré, pour ainsi interdire l'accès à tous véhicules motorisés.
- Route d'Ambrières : l'aménagement d'un chemin piétonnier aux abords de « Beauvais » est à l'étude
- Établissements scolaires : M. CONEUF rappelle que la sécurité aux abords des établissements scolaires de GORRON reste une priorité. La société de transports scolaires s'est plainte auprès des directeurs d'école pour faire part du manque de civisme de la part de certains parents d'élève qui se garent soit sur les zébras soit sur les emplacements dédiés aux cars scolaires. M. CONEUF souhaiterait que chaque directeur d'établissement puisse transmettre à chaque parent un courrier pour rappeler les règles de sécurité.
- SENOM : À compter du 1^{er} mars, les travaux « eau potable » vont débuter dans la zone comprenant la « rue des Frères Lumières », « route d'Ambrières ».

Il est fait remarquer que sur cette semaine, aux vues des conditions climatiques, les services techniques ont été fortement mobilisés pour le déneigement et le salage des rues du centre-ville.

M. HUBERT fait remarquer que le matériel utilisé pour saler les rues n'est pas du tout adapté et qu'il serait bon que la commission se penche sur l'acquisition de nouveau matériel.

- **Demande admission en non-valeur :**

Le comptable public expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement de différentes pièces compte tenu d'un montant de restes à recouvrer inférieur au seuil des poursuites fixé à 15 €.

Il s'agit de différents débiteurs dont le montant se chiffre à 62.65 € pour la situation arrêtée au 19/01/21 et à 15.24 € pour la situation arrêtée au 28/01/21.

Il est proposé au conseil :

- De donner son accord pour admettre en non-valeur ces différentes pièces pour les montants indiqués ci-dessus.

Avis favorable à l'unanimité.

- **Acquisition terrains :**

- **Boulevard Ledauphin Blinière :**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que, dans le cadre d'un réaménagement futur du secteur de la place de la Butte Saint Laurent et de l'accès par le « boulevard Ledauphin-Blinière », il convient de procéder à l'acquisition de bâtiments et terrains.

Il s'agit :

- D'une part, d'un immeuble et terrain, cadastrés section n°601, d'une superficie de 54 m² et section n° 635, d'une superficie de 130 m² (immeuble et terrain) appartenant à la succession de Mme Clémentine HUARD,
- D'autre part, d'un terrain, cadastré section AC n° 603, d'une superficie de 95 m², appartenant à M. et Mme Robert PIRAULT.

Les prix d'acquisition sont de 10 000.00 € pour l'immeuble et terrain de la succession HUARD et de 200 € pour le terrain de M. et Mme PIRAULT, frais d'acte en plus.

Avis favorable à l'unanimité

- **Elargissement chemin :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'acter l'acquisition d'une bande de terrain, de 19m², issue de la division d'une parcelle cadastrée section AB n° 846, appartenant à Mme Marie FIDELIUS.

Cette acquisition est effectuée à l'euro symbolique et a pour but de permettre d'élargir le chemin permettant un accès à l'arrière du complexe sportif couvert à partir de la rue Corbeau Paris.

Avis favorable à l'unanimité

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

- **CCBM**

- **Chambre Régionale des Comptes – rapport exercices 2015 et suivants :**

La Chambre Régionale des Comptes Pays de la Loire a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de communes du Bocage Mayennais Gorrion pour les exercices 2015 et suivants.

Ce rapport a été présenté à l'organe délibérant de la communauté de communes et chaque commune membre de la communauté de communes est destinataire du rapport soumis à chaque conseil municipal.

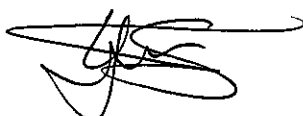
M. Le Maire a procédé à la présentation de ce rapport, aucune remarque n'ayant été formulée, le conseil prend acte de ce rapport.

- **SENOM**

M. Le Maire indique que les travaux pour l'année 2021 seront conséquents, néanmoins, il ne sera fait aucun emprunt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance,
Lucien FOURMOND



Le Maire,
J.M. ALLAIN

